

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 9 novembre 2018	N° 2018-626

Convocation du 19 octobre 2018

Aujourd'hui vendredi 9 novembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kevin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Arnaud DELLU, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick BOBET à M. Christophe DUPRAT
M. Jean-François EGRON à M. Jean TOUZEAU
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Max COLES
M. Dominique ALCALA à M. Michel DUCHENE
Mme Véronique FERREIRA à Mme Andréa KISS
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY
M. Stéphan DELAUX à Mme Anne BREZILLON
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Magali FRONZES
M. Gérard DUBOS à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
M. Daniel HICKEL à Mme Chantal CHABBAT
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Pierre LOTHAIRE à M. Jean-Jacques BONNIN
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean-Louis DAVID à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 11h00
M. Yohan DAVID à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h15
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas FLORIAN à partir de 11h15
M. Didier CAZABONNE à Mme Arielle PIAZZA à partir de 11h45
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h15
M. Marik FETOUH à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 11h15
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL PUECH jusqu'à 10h45
M. Bernard JUNCA à M. Eric MARTIN à partir de 11h45
Mme Anne-Marie LEMAIRE à M. Jacques BOUTEYRE à partir de 11h45
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE à partir de 11h45
M. Michel POIGNONEC à M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM à partir de 11h45
M. Alain TURBY à M. Kevin SUBRENAT à partir de 11h30
Mme Anne WALRYCK à Mme Maribel BERNARD jusqu'à 10h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 9 novembre 2018	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du foncier	N° 2018-626

PESSAC - Opération d'Intérêt Métropolitain : Bordeaux Inno Campus - Avenue de Canéjan - Eviction de la société Sobofa : indemnisation - Décision - Autorisation

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par une délibération présentée et votée à ce même Conseil, Bordeaux Métropole vient de se porter acquéreur d'un ensemble immobilier bâti occupé selon les termes d'un bail commercial, qui sera réitérer par un acte authentique précédant le versement de l'indemnité d'éviction du locataire.

Ces biens situés dans le périmètre de l'Opération d'intérêt métropolitain (OIM) « Bordeaux Inno Campus » et plus précisément au cœur de l'opération d'aménagement « extra rocade » sur la commune de Pessac, sont nécessaires pour à la fois, réaliser une voie de desserte reliant le cœur de l'îlot dénommé « Cité des métiers » à l'avenue de Canéjan, et compléter les réserves foncières déjà acquises dans ce secteur.

C'est dans la perspective de la libération totale de l'immeuble en vue de sa démolition pour la réalisation des aménagements que des pourparlers ont été engagés avec le représentant de la société locataire afin de trouver un accord sur le montant de l'indemnité qui s'établit à hauteur de 125 000 €, montant qui n'est pas supérieur à l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) en date du 05/09/2018 en incluant la marge d'appréciation de 10%.

Il convient de préciser que ce versement est assorti de la condition de libération des lieux au plus tard le 31/08/2019, faute de quoi une astreinte journalière serait mise en place au bénéfice de la métropole jusqu'au départ effectif de la société.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L 5211-37,

VU la délibération n° 2016/077 du 22/02/2016 de Bordeaux Métropole portant constitution de l'Opération d'intérêt métropolitain (OIM) « créative vallée » devenue « Bordeaux Inno Campus »,

VU les délibérations des Conseils des 29 avril 2016 et du 19 mai 2017 portant respectivement sur l'ouverture de la concertation sur le périmètre de « Vallée créative » aujourd'hui « Bordeaux Inno Campus » et sur approbation du bilan de la concertation préalable à l'opération d'aménagement,

VU les études de modélisation et pré opérationnelles menées par Bordeaux Métropole sur le périmètre de l'OIM, validées par le comité de pilotage du 13/07/2016,

VU l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) n°2018-33318V2904 en date du 05/09/2018,

VU la promesse signée par le représentant de la société Sobofa,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'il convient de maîtriser à l'amiable l'acquisition de ces parcelles en vue de réaliser une voie de maillage d'un des îlots du projet et de rattacher le solde du bien aux réserves foncières déjà maîtrisées et constituées,

DECIDE

Article 1 : de verser une indemnité totale de 125 000 € à la Société à responsabilité limitée (SARL) SOBOFA en contrepartie de son départ de l'immeuble sis 118 avenue de Canéjan à Pessac, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés (RCS) de Bordeaux sous le N° 378 171 656, selon les conditions énoncées ci-dessus,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le président à signer l'acte authentique et tous les documents afférents à cette acquisition,

Article 3 : d'imputer la dépense et les frais se rapportant cette acquisition au budget 05, chapitre 21, Article 2115, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 9 novembre 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 13 NOVEMBRE 2018	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 13 NOVEMBRE 2018	le Vice-président,
	Monsieur Jacques MANGON

